

CAPD du mardi 16 octobre 2018

Formation continue et questions diverses



Cette CAPD est la première avec le nouveau DASEN, Christophe Mauny. Notre déclaration préalable lue en début de CAPD ([voir en bas de page ici](#)) lui souhaite la bienvenue et lui fait part de nos attentes vis à vis du dialogue social. Nous dénonçons également la situation nationale : le Ministre ne cesse de parler « d'école de la confiance », mais en réalité il met en place une école du contrôle et de la concurrence...

En réponse aux différentes déclarations, le DASEN fait part de son attachement au dialogue social. Les discussions étaient effectivement beaucoup plus cordiales et ouvertes qu'avec le précédent DASEN, nous espérons maintenant que cette écoute se traduira dans les actes.

Formation continue

Bilan chiffré :

- 8750 journées de stage dont 4775 sur temps de travail avec remplacement par la brigade de formation.
- Ventilation des candidatures : 46 % de stages désignés, 43,5 % de stages ciblés, 11 % de stages sur candidature individuelle.
- Beaucoup de refus pour les stages santé et sécurité (40%) et ASH (50%), manque de place...

Notre avis :

- Le SNUipp-FSU fait à nouveau le constat d'une dégradation de l'offre de formation depuis plus de 10 ans. Les stages à candidature individuelle se réduisent à la portion congrue, ce qui explique les nombreux refus.
- Le SNUipp-FSU propose de récupérer les journées de stage annulées et incomplètes pour en accepter davantage ailleurs. L'administration répond que c'est impossible car ces formations sont hors temps scolaire.
- Le SNUipp-FSU déplore le manque de diversité des formations proposées (ex : absence de formations sur les arts visuels, l'éducation musicale etc). Réponse du DASEN : la formation continue est « un levier de pilotage du système ». Pour le SNUipp-FSU, cette offre de formation ne correspond pas aux attentes des collègues sur le terrain.

=> Formation continue réduite, animations pédagogiques imposées, Compte Personnel de Formation non-effectif = aucune possibilité d'accès à une formation librement choisie.

Pour le CPF (remplaçant le DIF, obligatoire depuis 2015), à noter que chaque collègue peut consulter ses droits [sur l'ENSAP](#).

Questions diverses du SNUipp-FSU

Nos questions détaillées sont [en bas de page ici](#), voici les réponses du DASEN :

1) Avis rendez-vous de carrière : 3 recours en fin d'année dernière, 10 autres recours en septembre, dont 1 seul qui se base sur le compte-rendu de visite, les autres portant uniquement sur l'avis.

Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du Ministère afin que les avis pour la hors hors classe ne soient pas pérennes et puissent être révisés. Le DASEN confirme en séance notre intervention.

2) RDV de carrière impossibles : les collègues qui n'ont pas pu en bénéficier auront une visite à leur retour (congé de longue maladie, congé de longue durée etc.) et ils restent éligibles à une promotion => le DASEN accède enfin à cette demande de longue date du SNUipp-FSU.

3) État des lieux ASH :

- 673 élèves scolarisés en ULIS école + 106 en attente de place.
- 576 élèves notifiés ULIS collège + 35 en attente de place.
- 43 élèves en ULIS à défaut de place en IME et ITEP...
- Nombre d'élèves notifiés aide humaine : 3317 + 89 en attente d'AESH.
- 908 PEC (Parcours Emploi Compétence, contrats de droit privé), 1094 AESH (contrats publics).

4) AESH : Mémento à nouveau disponible, guide d'accueil en cours de réactualisation. Leur formulaire de demande d'autorisation d'absence va être modifié suite à nos remarques (stages syndicaux pas mentionnés), l'IEN ASH remercie le SNUipp-FSU de ce signalement.

5) Signalement de faits établissement : pas de statistiques avec l'application utilisée...

6) Faits de violence et CHSCT : le CHSCT (Comité de l'Hygiène de la Sécurité et des Conditions de Travail) n'est pas saisi lorsque des faits établissements sont envoyés par les écoles. Il faut donc systématiquement remplir une fiche du RSST ([Registre Santé et Sécurité au Travail](#)) en cas d'incidents et ne surtout pas hésiter à contacter le SNUipp-FSU !

7) RSST : le guide sur le RSST est en cours de finalisation, il va être diffusé très bientôt.

8) Ordres de mission : le SNUipp-FSU demande l'envoi des ordres de mission GAIA directement aux collègues plutôt qu'aux écoles. Le DASEN reconnaît l'intérêt de cette question mais l'application ne le permet pas à ce jour...

9) Bulletins de salaire dématérialisés : mis en place en janvier.

10) Date butoir des déclarations d'intention de grève : le DASEN nous donne raison. Le SNUipp-FSU reste opposé à ces déclarations, il continuera d'accompagner les collègues qui subissent des pressions sur les délais non-conformes à la loi.

11) Postes vacants : Tous les enseignants sont en poste, il n'y a qu'un poste vacant (une classe-relais).

12) Listes personnels/postes : à voir...

13) Accompagnement éducatif : phase de définition, pas encore de chiffres à communiquer.

14) Indemnité différentielle des PE : bug technique, en attente d'une mise à jour du logiciel...

15) Indemnités péri-éducatives : Refus de communiquer un bilan. Le SNUipp-FSU s'interroge sur ce fonctionnement opaque, où des enveloppes conséquentes sont distribuées dans chaque circonscription.

A la fin de la CAPD, le DASEN confirme que 3 CTSD carte scolaire se tiendront chaque année (ouvertures/fermetures de postes) : un en février, un en juin, un début septembre.

Concernant les enquêtes post-grève, nous sommes opposés au tableau « MOSART » par école, généralisé l'an dernier, où chacun doit émarger. La déclaration de non-grève doit être un acte individuel [comme nous l'avons toujours affirmé](#).

Le SNE demande que ce soit les grévistes qui se déclarent auprès de l'administration !

=> **Le SNUipp-FSU rappelle les raisons historiques pour lesquelles les listes de grévistes sont bannies** : Entre 1934 et 1939, des listes de grévistes ont été mises en place. De 1940 à 1944, des fonctionnaires ont été révoqués et/ou déportés sur la base de ces listes ! Dès la fin de la guerre, la vigilance syndicale a donc été renforcée, afin que ces faits ne se reproduisent pas : les grévistes ne remplissent et ne signent aucun document, cette consigne demeure.

=> [Explications détaillées](#).